

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Paris, le 20 juin 2018

Direction des affaires maritimes  
Sous-direction des activités maritimes  
Bureau de la vie des services

Affaire suivie par : Michel ARDOHAIN  
michel.ardohain@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 01 40 81 39 10

**Relevé de conclusions de la réunion intersyndicale DAM/OS du 25 mai 2018**

*NB : ce document synthétise les principaux points et conclusions de la réunion mais n'a pas vocation à en retracer l'intégralité des échanges.*

Liste des participants :

- organisations syndicales (OS) : Stéphane KERAUDRAN (CFDT), Sélim MENTALECHETA (FO), Stéphane CLUZEL (FO), Julien SIMONI (CGT), Xavier DE MAISTRE (CGT), Steeve GARBE (CGT), Philippe PEOCH (UNSA), Pierre FORGES (UNSA), Catherine CHOLTUS et Maxime CAILLON (FSU) ;
- administration : Thierry COQUIL (DAM), Catherine FERREOL (DRH/Service pilotage des moyens et des réseaux RH), Xavier NICOLAS (DAM/MNPLN), Nicolas LE BIANIC (DAM/SM1), Isabelle TANCHOU (DAM/SDAM), Rémi MEJECAZE (DAM/AM3), Michel ARDOHAIN (DAM/AM1) ;
- observatrice : Anne GUILLOU (DAM).

\*  
\* \*

**1. Point d'étape sur le plan de modernisation « Affaires maritimes 2022 » de la DAM**

Présentation par AM de la méthode de pilotage du projet « AM 2022 » et des principales avancées des chantiers depuis la réunion intersyndicale du 16 février 2018, synthétisées dans le diaporama joint au présent relevé de conclusions.

Bien que le domaine de l'administration de la mer soit trop spécifique pour faire l'objet d'une réflexion au sein du Comité action publique 2022, le projet « AM 2022 » s'inscrit dans la dynamique gouvernementale visant à moderniser et transformer les missions et services des

administrations de l'Etat pour une plus grande efficacité de l'action publique. Il a été rappelé par ailleurs que ce projet, par son ampleur, s'inscrit dans le temps long, et que certains chantiers en sont encore à une phase de réflexion, de conception ou d'audit.

## **2. Chantier 10 « Gestion de la plaisance – immatriculations et permis »**

Présentation par la Mission de la navigation de plaisance et des loisirs nautiques (MNPLN) des réflexions et actions engagées dans le cadre de ce chantier, détaillées dans le diaporama ci-joint.

La MNPLN associera davantage des agents du dispositif de contrôle et de surveillance des affaires maritimes au sein de ses travaux de modernisation afin de bénéficier de leur expérience de terrain.

## **3. Chantier 1 « Sauvetage et surveillance des activités et du trafic maritime » – focus sur l'organisation du soutien technique des CROSS au sein des DIRM**

Présentation par le bureau SM1 des réflexions en cours concernant le chantier relatif à la modernisation de l'organisation et des missions des CROSS, et notamment des enjeux liés à la réorganisation et à la sécurisation de leur soutien technique au sein des DIRM. Le diaporama et le document de réflexion ci-joints ont servi de support aux échanges.

## **4. Point d'information sur la première année d'activité du Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin (CACEM)**

Présentation par le bureau AM3 des principaux enseignements de l'activité du CACEM en 2017.

Une plaquette de communication à destination des autres administrations et du grand public sur le rôle du CACEM sera très prochainement finalisée et diffusée.

La DAM communiquera aux OS lors d'une prochaine réunion intersyndicale des statistiques plus précises sur les contrôles des activités susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement en mer effectués par les différentes administrations de l'État.

\*  
\* \*

La prochaine réunion intersyndicale, consacrée au chantier 4 relatif aux unités de contrôle hauturier et littoral des affaires maritimes, se tiendra au mois de septembre 2018, à une date qui sera précisée ultérieurement.